

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

22 MAI 2017

FOH17P0063

1. Intitulé du projet

Création d'une voie verte le long de l'Orne entre Richemont et Gandrange

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté de Communes Rives de Moselle

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Jean-Claude MAHLER

RCS / SIRET | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 9 | 9 | 9 | 4 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7 | Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6° a)	Deux passerelles métalliques de chacune 11 et 12 ml de long
6° c)	Voie verte d'une longueur de 6 700 ml
10°	Dérivation d'un cours d'eau sur une longueur d'environ 60 ml
10°	Modification du profil en lit mineur d'environ 30 ml (gué en béton)
47° a)	Défrichement soumis à autorisation d'une superficie d'environ 1,4 ha
47° b)	Autre déboisement sur une surface d'environ 1ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La CC Rives de Moselle envisage l'aménagement d'une voie verte le long de la rive gauche de l'Orne (6 700 ml) entre la Moselle à Richemont et la limite du ban communal de Gandrange avec Vitry-sur-Orne.

Il est prévu de défricher 2 tronçons boisés depuis plus de 30 ans (env. 0,6 ha sur Richemont et 0,8 ha sur Gandrange) et env. 1ha supplémentaire sur l'emprise du tracé de la piste, de construire 2 ouvrages de franchissement du bras mort de l'Orne ceinturant le terrain au Nord de l'Orne de l'ancienne centrale EDF à Richemont (11 et 12 ml de long et 3ml de large) et de dévoyer ce bras mort sur une longueur d'env. 60 ml.

Les 6 700 ml de voie verte seront créés en voie nouvelle dans le lit majeur de l'Orne.

Le passage sous l'ouvrage d'art de la RD953 à Richemont se fera par un gué dans le lit mineur de l'Orne sur env. 30 ml.

La piste aura une largeur de 2,5 ml, elle sera réalisée en béton et elle sera calée au plus près du TN.

Les 2 ouvrages de franchissement de type passerelle métallique seront axés parallèlement à l'Orne et ils seront transparents aux écoulements de crue.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont d'ordre touristiques.

La création d'une voie verte sur la rive gauche de l'Orne entre Gandrange et Richemont permettra de relier la véloroute internationale V50 "Charles le Téméraire" située le long de la Moselle à la voie verte "Le fil bleu de l'Orne" existante entre Valleroy et Vitry-sur-Orne.

Le cheminement proposé sera à la fois un parcours touristique alliant découverte patrimoniale et environnementale et un parcours secondaire pour les promeneurs et les habitants des communes riveraines.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux comprendront :

- 1- le défrichage qui concernera essentiellement des arbustes et une végétation diffuse. Les gros sujets seront abattus, débardés mécaniquement et les souches seront arrachées.
- 2- le décapage et le terrassement mécanique des sols en place avec la réalisation des couches de forme,
- 3- le dévoiement du bras mort de l'Orne avec mise en place de batardeaux et végétalisation des nouvelles berges,
- 4- la réalisation des 2 passerelles métalliques de portée unique sur le bras mort de l'Orne,
- 5- la réalisation d'un gué parallèle au sens du courant de l'Orne sous la RD953,
- 6- l'évacuation de tous les déblais en décharge autorisée,
- 7- la réalisation de la structure de voirie et des revêtements,
- 8- l'engazonnement des accotements de la piste,
- 9- la pose de mobilier urbain (table-bancs, corbeilles et appuis vélos) et de la signalisation touristique et de police

Les travaux seront réalisés en 2 phases : d'août à décembre 2017 sur le ban communal de Richemont et d'août à décembre 2018 sur celui de Gandrange.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La voie verte sera uniquement réservée aux cyclistes, piétons et rollers ainsi qu'aux véhicules d'entretien et de secours. Des barrières pivotantes fermées en limiteront l'accès.

La piste sera balayée mécaniquement et ses accotements (1 ml de chaque côté) seront fauchés périodiquement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

1- Procédure loi sur l'eau (IOTA -Article 214-1 du Code de l'Environnement)

- Rejet d'eaux pluviales : 2.1.5.0 (D)
- Ouvrage dans lit mineur : 3.1.1.0 (sans objet)
- Modification du profil en long : 3.1.2.0 (D)
- Protection, consolidation des berges : 3.1.4.0 (D)
- Surface soustraite : 3.2.2.0 (D)

2 - Procédure de DUP si non acquisition amiable des terrains

3 - Autorisation de défrichement

4 - Avis de l'architecte des bâtiments de France dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint Hubert à Gandrange

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface globale de la voie verte et de ses accès (6 700 ml de long x 2,5 ml de large)	16 750 m ²
Passerelle métallique de 11 ml de long et 3 ml de large	33 m ²
Passerelle métallique de 12 ml de long et 3 ml de large	36 m ²
Dévoisement de cours d'eau	60 ml
Gué en béton de 30 ml de long et 2,5 ml de large	75 m ²
Superficie défrichée	24 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Défrichements sur la commune de Richemont (parcelles n° 22, 155, 137, 281, 190, 98, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136) et de Gandrange (parcelles n° 83, 137, 138, 135 et 253)

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 06° 10' 53" 69E Lat. 49° 17' 17" 39N

Point d'arrivée : Long. 06° 07' 21" 52E Lat. 49° 15' 57" 30N

Communes traversées :

Le projet est entièrement situé sur les communes de Richemont et de Gandrange.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le périmètre de protection de l'Eglise Saint Hubert de Gandrange, classée Monument Historique (450 m de piste situés à une distance comprise entre 450 m et 500 m du site)

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Commune de Richemont : PPRI approuvé le 24/11/2005, PPRN approuvé le 16/08/2010 et PPRT approuvé le 25/04/2014.

Dans un site ou sur des sols pollués ?

à Richemont : parcelles de l'ancienne centrale EDF (n° 51, 152, 78 et 132)
à Gandrange : parcelles ARCELOR MITTAL (n°176, 138, 135 et 253)

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux excavés seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La piste sera réalisée sur la berge boisée de la rive gauche de l'Orne (zone naturelle)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie verte sera aménagée dans le lit de l'Orne, en zone inondable
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	La voie verte passera en contrebas du Parc à Cendres de l'ancienne centrale EDF à Richemont, en pied de digue, et elle sera séparée de ce parc par une clôture interdisant ainsi tout contact avec les utilisateurs de la piste.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La voie verte sera réservée aux cyclistes, piétons et rollers. Elle sera empruntée ponctuellement par des engins mécanisés d'entretien (balayeuse et faucheuse) et par des véhicules de secours en cas d'accident.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales de ruissellement sur le revêtement en béton de la piste s'infiltreront dans les accotements ou se rejeteront de manière diffuse ou ponctuellement (par l'intermédiaire de fossés pluviaux) dans l'Orne.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement qui sera réalisé permettra l'accès à toute la zone boisée traversée et donc à la rive gauche de l'Orne, ce qui est très difficile actuellement en raison de l'absence de cheminements d'accès et de la densité des arbustes et de la végétation spontanée.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La piste créée permettra un accès facilité de la rive gauche de l'Orne aux pêcheurs.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Pas d'autres projets connus en cours dans ce secteur.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les communes de Richemont et de Gandrange sont situées dans le périmètre du SAGE du Bassin Ferrifère approuvé le 27/03/2015.

La voie verte sera aménagée dans le lit majeur de l'Orne, le dévoiement de cours d'eau et la réalisation d'un passage à gué dans le lit mineur sont également prévus.

La voie verte peut être considérée comme étant d'un intérêt général avéré.

Elle permettra à des cyclistes de relier en toute sécurité la voie verte existante qui longe l'Orne entre Valleroy et Vitry-sur-Orne à la véloroute internationale située en bord Moselle qui passe au droit de la confluence de la Moselle et de l'Orne.

Il n'y a pas de solution alternative permettant d'atteindre le même objectif à un coût économiquement acceptable.

Pour que cet aménagement soit le plus possible en adéquation avec le milieu naturel, le projet prendra en compte la séquence "éviter, réduire et compenser". Pour cela, les berges de la section de cours d'eau déviée seront végétalisées, les surfaces extraites à l'expansion des crues seront compensées en volumes, les zones déboisées seront compensées en surface et les travaux seront abordés en "chantier vert" de manière à éviter tout risque de pollution du milieu naturel et à réduire au maximum toutes les nuisances.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
1- Plan de Synthèse des aménagements
2- Rapport de faisabilité sur le territoire de la CC Rives de Moselle (Gandrange et Richemont) concernant l'étude de programmation : liaison V50 (Charles le Teméraire)/Fil Bleu de l'Orne, réalisé en septembre 2016 par BEA et répondant aux points 3 et 4 de l'article 8.1 (Annexes obligatoires)

9. Engagement et signature

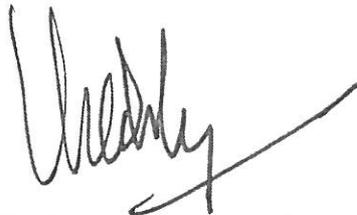
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Maizières-lès-Metz

le, 08 mars 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

